

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE
DU
LUNDI 29 AVRIL 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTION N° 1

SUJET : Décisions prises par le maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal
Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Délibération du 8 juillet 2020

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et de la délibération du 8 juillet 2020.

QUESTION N° 2

SUJET : Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 - budget principal

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide
- **d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, pour le budget principal,**
- **de donner acte à Monsieur Roland BERTIN de la présentation du compte administratif 2023 du budget principal,**
- **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser dont les états sont joints à la présente délibération (VOIR ANNEXE),**
- **d'arrêter les résultats définitifs du budget principal.**

Après le retrait de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 absentions (Pascal LEGOUX, Florence FOLLEAT, Kamal HAMMANI), approuve le compte administratif du budget principal.

QUESTION N° 3

SUJET : Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023 - budget annexe logements seniors

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide
- **d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, pour le budget annexe logements seniors,**
- **de donner acte à Monsieur Roland BERTIN de la présentation du compte administratif 2023 du budget annexe logements seniors,**
- **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser dont les états sont joints à la présente délibération (VOIR ANNEXE),**
- **d'arrêter les résultats définitifs du budget annexe logements seniors.**

Après le retrait de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 absentions (Pascal LEGOUX, Florence FOLLEAT, Kamal HAMMANI), approuve le compte administratif du budget annexe logements seniors.

QUESTION N° 4

SUJET : Affectation des résultats du budget principal - année 2023

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions (Pascal LEGOUX, Florence FOLLEAT, Kamal HAMMANI), décide d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal selon les tableaux établis (VOIR ANNEXE).

QUESTION N° 5

SUJET : Affectation des résultats du budget annexe logements seniors - année 2023

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions (Pascal LEGOUX, Florence FOLLEAT, Kamal HAMMANI), décide d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe logements seniors selon les tableaux établis (VOIR ANNEXE).

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTION N° 6

SUJET : Décision modificative n°1 - budget principal 2024

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions (Pascal LEGOUX, Florence FOLLEAT, Kamal HAMMANI), d'inscrire les crédits nécessaires tels qu'ils sont présentés (VOIR ANNEXE).

QUESTION N° 7

SUJET : Caisse d'Allocations Familiales - déclaration du temps méridien

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention (VOIR ANNEXE), entre la ville et le CCAS et tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTION N° 8

SUJET : Appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- vidéoprotection phase 4 - année 2024

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel dans le cadre de l'Appel à projets 2024 du fonds interministériel de prévention de la délinquance, concernant la phase 4 du déploiement du réseau de vidéoprotection,**
- **d'autoriser le Maire à solliciter la subvention et à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

QUESTION N° 9

SUJET : Attribution subvention exceptionnelle à l'école élémentaire Cruzille pour une classe transplantée

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'école élémentaire Cruzille. Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget principal 2024.

QUESTION N° 10

SUJET : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - tarifs 2025

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs, par m², pour l'année 2025 :

| Enseignes | | Dispositifs publicitaires et pré-enseignes | | | |
|--|---|--|---|--|---|
| | | Supports non numériques | | Supports numériques | |
| Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ² | Superficie supérieure à 50 m ² | Superficie inférieure ou égale à 50 m ² | Superficie supérieure à 50 m ² | Superficie inférieure ou égale à 50 m ² | Superficie Supérieure à 50 m ² |
| 37,10 € | 74,20 € | 18,60 € | 37,10 € | 55,70 € | 111,20 € |

QUESTION N° 11

SUJET : Convention-cadre du Grand Chalon relative à l'instruction des autorisations et des déclarations préalables en matière de publicité, enseigne et préenseigne

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide
- **d'approuver les termes de la convention relative à l'instruction des autorisations et des déclarations préalables en matière de publicité, d'enseigne et de préenseigne.**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du service Autorisation Droit des Sols du Grand Chalon pour l'instruction des autorisations et des déclarations portant sur les dispositifs de publicité, d'enseigne et de préenseigne et tout document se rapportant à ce dossier.**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTION N° 12

SUJET : Garantie d'emprunt Habellis - construction de 20 logements sociaux rue des vignes

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la garantie de la collectivité soit accordée pour le contrat de prêt N° 155925 en annexe signé entre la société anonyme d'habitations à loyer modéré Habellis, l'emprunteur, et la caisse des dépôts et consignations et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTION N° 13

SUJET : Organisation du temps scolaire (OTS) des écoles - horaires pour la rentrée 2024

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **d'approuver la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles de la commune sur 4 jours par semaine, applicable à la rentrée scolaire 2024, pour une durée de 3 ans, à soumettre à la DASEN,**
- **de décider que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du Ministre de l'Education Nationale à ce sujet,**
- **de charger Monsieur le Maire d'en informer l'inspecteur d'académie et la DSDEN 71.**
- **de signer tout document se rapportant à ce dossier.**

QUESTION N° 14

SUJET : Prise de la compétence IRVE par le Grand Chalon - encadrement des conditions de transfert des bornes de recharge pour véhicules électriques implantées sur la commune vers l'agglomération

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **d'approuver le transfert en pleine propriété des bornes existantes au profit du Grand Chalon,**
- **d'approuver le modèle d'accord portant transfert des biens mobiliers, équipements et contrats, concernant la borne précédemment installée par le SYDESL, sur la commune,**
- **d'approuver le montant de reprise du montant dû au SYDESL, à faire rembourser par le Grand Chalon, évalué à 8 459 € HT,**
- **d'autoriser le Maire à signer l'accord de transfert précité et tout document se rapportant à ce dossier,**
- **de charger le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.**

QUESTION N° 15

SUJET : Transfert de parcelles communales dans le réseau routier départemental

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **d'accepter le classement dans le domaine public communal des parcelles précitées en vue de leur transfert dans le domaine public départemental,**
- **d'autoriser le Maire à signer l'acte de transfert correspondant,**
- **de préciser que la présente délibération exécutoire sera transmise au Département de Saône-et-Loire.**

QUESTION N° 16

SUJET : Classement de voirie dans le domaine public communal - parcelle AX 196 - ZI la Garenne

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **d'autoriser le Maire à procéder au classement dans le domaine public communal, de la parcelle AX 196, parcelle à usage de voirie d'une longueur de 191 ml, dénommée rue Nicéphore Niepce,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTION N° 17

SUJET : Classement de voirie dans le domaine public communal - parcelle AX 197 - ZI la Garenne

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **d'autoriser le Maire à procéder au classement dans le domaine public communal, de la parcelle AX 197, parcelle à usage de voirie d'une longueur de 252 ml, dénommée rue du Champ de la Caille,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

QUESTION N° 18

SUJET : Tableau des emplois

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Au titre du personnel titulaire permanent à temps complet :

De créer :

- **1 poste d'adjoint administratif territorial**
- **1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe**

Au titre du personnel non titulaire permanent à temps complet :

De créer :

- **1 poste d'adjoint administratif**

QUESTION N° 19

SUJET : Modification des montants forfaitaires lors de la monétisation du Compte Epargne Temps

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les montants forfaitaires de la monétisation du Compte Epargne temps et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.